



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Envoyé en préfecture le 06/02/2025
Reçu en préfecture le 06/02/2025
Publié le 06/02/2025
ID : 013-281300038-20250201-PI202509_01-AR

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N° PI2025_09 PORTANT LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL SUITE A REUSSITE A L'EXAMEN PROFESSIONNEL, AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE POUR L'ANNEE 2025

Le Président,

Vu les articles L. 523-1 et suivants du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maitrise territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 modifié du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 21-053 du 26 février 2021 portant instauration des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des agents relevant des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion des Bouches du Rhône.

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maitrise territorial suite à réussite à l'examen professionnel, au titre de la promotion interne pour l'année 2025

COLLECTIVITES	AGENTS
MAIRIE DE CABANNES	CHARBONNEAU Anthony
MAIRIE DE TARASCON	BOUISSON Christine
MAIRIE DE TARASCON	MASTAI Frédéric

ARTICLE 2 : Il sera procédé à la publication de la présente liste par voie d'affichage dans les locaux du Centre de Gestion des Bouches du Rhône.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis pour information à :

- Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents des collectivités affiliées,
- Monsieur le préfet des Bouches-du-Rhône,
- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Arles et Messieurs les Sous-Préfets des arrondissements d'Aix-en-Provence et d'Istres.

Fait à Aix-en-Provence, le 01 FEV. 2025

**Le Président,
Georges CRISTIANI**

